



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Mathieu MICHEL, Secrétaire d'Etat à la Régie des Bâtiments,
concernant le bâtiment de la Justice de Paix à Saint-Vith
-Bruxelles, 2021-**

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Il me revient que le bâtiment abritant depuis 1980 les services de la Justice de Paix à Saint-Vith devra être vidé d'ici fin septembre alors qu'un contrat de bail bien plus long avait initialement été prévu entre la Régie des Bâtiments et les services juridiques.

À l'heure actuelle, personne ne sait ce que deviendra de l'immeuble qui est parfaitement situé dans cette commune du Nord de la Communauté germanophone.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quel est la future utilité réservée à ce bâtiment prochainement libéré ? L'immeuble sera-t-il vendu ?
- Dans l'affirmative, le futur acquéreur est-il déjà connu ou est-ce qu'une vente publique sera-t-elle organisée ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du Secrétaire d'État :

Le bâtiment situé Klosterstrasse 32 A à Saint-Vith était occupé par le SPF Finances, qui a quitté le bien fin 2019 et par la Justice de Paix de Saint-Vith.

La Justice de Paix de Saint-Vith a intégré le Palais de Justice d'Eupen, comme prévu par le Programme des Besoins du SPF Justice.

Le bâtiment situé Klosterstrasse 32 A à Saint-Vith ne présente donc plus d'intérêt pour la Régie des Bâtiments. La Direction générale Stratégie et Gestion immobilière de la Régie a donc intégré ledit bâtiment dans les négociations menées avec Fedimmo SA, propriétaire du bien, afin de résilier le bail.

Dans l'attente du résultat de ces négociations, le SPF Justice a été autorisé à continuer l'occupation du bien dans le cadre d'audiences « sous l'arbre ».

La Direction Infrastructure de la Direction générale de l'Organisation judiciaire a informé la Régie des Bâtiments que la Commune de Saint-Vith avait proposé la mise à disposition d'un bâtiment pour la tenue de ces audiences « sous l'arbre » à partir du 1^{er} janvier 2022.

La Régie des Bâtiments ne connaît pas les intentions du propriétaire quant au devenir du bâtiment.